

REPUBLIQUE DU SENEGAL



*Un Peuple-Un But-Une Foi*

-----

MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES

-----

GES-PETROGAZ

-----

Projet d'Appui aux Négociations des Projets gaziers  
et de Renforcement des Capacités institutionnelles

CREDIT N°6053-SN

---

**Termes de référence pour le recrutement d'un  
Expert pétrolier de l'Amont des Hydrocarbures  
au Sénégal**

**Mars 2021**

## **I. TITRE DU POSTE**

Expert de l'Amont pétrolier au sein de la Direction des Hydrocarbures du Sénégal

## **II. SITUATION DANS L'ORGANIGRAMME**

- Intitulé n+1 : Directeur des Hydrocarbures
- Intitulé n+2 : Ministre du Pétrole et des Energies

## **III. DIMENSIONS DU POSTE**

Au cours des dernières années, le Sénégal a fait des découvertes pétrolières et gazières importantes, notamment les découvertes de SNE, FAN, GTA (un gisement en commun avec la Mauritanie), TERANGA, YAKAAR, ce qui en a fait une région d'intérêt pour l'industrie pétrolière et gazière internationale. Une dizaine de compagnies pétrolières sont déjà actives dans le pays dont BP, CAIRN, KOSMOS ENERGY, TOTAL, etc.

Le défi du Sénégal est de réussir le développement du secteur pétrolier et gazier en favorisant une croissance économique durable, partagée et équitable, générer des emplois (directs, indirects et induits) ainsi que d'autres contenus locaux, et permettre la diversification de l'économie.

Le Sénégal entend également compléter le cadre fiscal, juridique et réglementaire des activités pétrolières et gazières, et renforcer la capacité de ses administrations compétentes pour interagir de manière constructive avec les opérateurs lors de la négociation des conditions nécessaires à la prise des décisions d'investissement pour les développements des projets.

C'est dans cette perspective que le Ministère du Pétrole et des Energies (MPE) envisage de recruter un Expert pétrolier de l'Amont, en qualité de Chef du Bureau de l'Amont, au sein de la Direction des Hydrocarbures pour l'accompagner dans les différents projets pétroliers et gaziers du Sénégal.

## **IV. MISSIONS DU BUREAU DE L'AMONT DES HYDROCARBURES**

La Direction des Hydrocarbures, logée au niveau du Ministère du Pétrole et des Energies, a pour mission de veiller à l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, en combustibles domestiques et en biocarburants ainsi qu'à leur disponibilité dans les meilleures conditions de prix, de sécurité et de qualité. Elle veille également à la mise en évidence des ressources pétrolières et gazières ainsi qu'à leur mise en valeur.

La Direction des Hydrocarbures est placée sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret. Elle comprend :

- le bureau de l'Amont des Hydrocarbures (exploration et production) ;
- le bureau intermédiaire et aval des Hydrocarbures (*midstream* et *downstream*) ;
- le bureau des combustibles domestiques ;
- le bureau de contrôle des opérations pétrolières.

Le bureau des activités amont des Hydrocarbures veille à la mise en évidence des ressources pétrolières et gazières ainsi qu'à leur mise en valeur.

A ce titre, il est chargé de :

- ✓ suivre et évaluer les activités de recherche, d'exploration de développement et de production des ressources pétrolières dans les domaines techniques de compétence ;
- ✓ assurer l'instruction des demandes de titres pétroliers et gaziers en relation avec le bureau de contrôle des opérations pétrolières ;
- ✓ collecter les informations relatives à l'industrie pétrolière, en particulier sur les questions relatives aux réserves pétrolières et gazières, à la production / exportation, en vue de constituer une banque de données pétrolières ;
- ✓ assurer le suivi de la mise en œuvre des campagnes de promotion du bassin sédimentaire prospectif pour l'exploration et la production des hydrocarbures en collaboration avec la Société nationale (PETROSEN) et des compagnies privées ;
- ✓ participer aux négociations des accords relatifs aux projets pétroliers et gaziers de l'Amont des hydrocarbures et suivre l'exécution des contrats de partage de production ;
- ✓ participer à la législation en matière d'exploration et de production des hydrocarbures en coordination avec l'Assemblée nationale ;
- ✓ conseiller le gouvernement et les agences gouvernementales compétentes sur les questions techniques et les politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur l'administration et les activités pétrolières ;
- ✓ participer aux comités techniques et comités des opérations des sociétés pétrolières ;
- ✓ contribuer à l'actualisation et au suivi des décrets relatifs à l'exploration et production d'hydrocarbures ;
- ✓ promouvoir la transparence dans la gouvernance des permis d'hydrocarbures ;
- ✓ développer et maintenir le système cadastral des hydrocarbures ;
- ✓ participer aux actions en contentieux dans le secteur Amont des Hydrocarbures ;
- ✓ participer aux questions afférentes aux organisations internationales, régionales et sous régionales intervenant dans le domaine des hydrocarbures.

## V. RESPONSABILITES ET FONCTIONS

Le Chef du Bureau de l'Amont des Hydrocarbures est en charge de :

- coordonner et de superviser le fonctionnement du bureau ;
- émettre des avis techniques sur tous les dossiers relevant des compétences du bureau ;
- coordonner le suivi des activités du secteur Amont (Exploration et Production d'hydrocarbures à l'état brut) des Hydrocarbures ;
- être le point focal du Ministère dans le cadre du suivi des relations avec les autres partenaires du Bassin MSGBC ;
- établir les procédures et un système de *reporting* (aussi bien qu'en interne qu'en externe au MPE) des informations fiables et transparentes dans les domaines de compétence du bureau ;
- fournir des rapports à la Direction des Hydrocarbures et aux parties prenantes ;

- coordonner le développement du cadastre pétrolier et de la base des données pétrolières ;
- être le point focal du MPE dans le cadre du suivi des échanges avec les entreprises du secteur, et en particulier avec les Partenaires dans les différents contrats pétroliers ;
- former et superviser le personnel du bureau ;
- toute autre mission nécessaire au bon fonctionnement du bureau.

## **VI. OBJECTIFS**

Les objectifs fixés au de l'Amont des Hydrocarbures pour les deux (2) ans de sont contrats sont :

- mettre en place des outils de suivi et de gestion des contrats pétroliers et plus particulièrement les critères pertinents d'approbation des rapports de sismiques, de forage, d'évaluation (ressources et réserves) ainsi la partie géosciences des plans de développement ;
- mener à bien la certification des réserves sur l'ensemble des découvertes en cours d'évaluation (phase 2 de GTA, opportunité gazière de Sangomar, Yakaar-Teranga, etc.) en rapport avec le cabinet recruté à cet effet ;
- contribuer à l'évaluation du potentiel du bassin sédimentaire du Sénégal notamment dans le cadre des licensing rounds pour l'attribution des blocs libres et participer aux conférences de promotion (roadshow) ;
- définir les paramètres pertinents dans le cadre de l'évaluation des offres pour l'attribution des blocs ;
- former un adjoint pour prendre la relève après deux ans.

## **VII. PROFIL ET COMPETENCES**

Le Chef du Bureau de l'Amont des Hydrocarbures doit avoir les qualifications et compétences suivantes :

- ✚ formation universitaire ou écoles d'ingénieurs complétée éventuellement par une spécialisation à l'IFP School ou équivalent ;
- ✚ Connaissance approfondie du secteur de l'Amont des hydrocarbures (minimum de 10 ans) dans une entreprise pétrolière ou de compagnies de services pétroliers ;
- ✚ Expérience réelle de la livraison de projets ;
- ✚ Expérience de travail éprouvée en tant que directeur des opérations d'exploration et exploitation pétrolières dans le secteur privé ou publique ou rôle similaire
- ✚ Excellentes compétences en communication ;
- ✚ Capacité de leadership
- ✚ Compétences organisationnelles exceptionnelles
- ✚ Excellentes compétences en communication
- ✚ Connaissance du réservoir, du forage, des opérations et de la géologie pour une gestion efficace du mandat du bureau;

✚ Pragmatique

✚ Bonne maîtrise de la langue Française et Anglaise.

## **VIII. DUREE ET CALENDRIER, LIEU D'ACTIVITES, CONTRAT**

La date de début souhaitée est le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour une durée d'un an renouvelable jusqu'en 2023. Le poste est basé à Dakar au Sénégal avec d'éventuels déplacements dans les autres régions du pays et à l'étranger.

Il conclura un contrat de consultant individuel rémunéré au temps passé sur la base de la production de rapports périodiques.

## **IX. PROCESSUS DE SELECTION**

Le processus de sélection se déroulera en deux phases :

- a. une phase de présélection sur dossier et ;
- b. une phase de sélection par entretien avec un jury.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de qualification ne seront pas considérés et le GES-PETROGAZ se réserve le droit de mettre fin à cette procédure à tout moment.

## **X. CONFLIT D'INTERETS**

Le Chef du Bureau de l'Amont des Hydrocarbures est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant de ses activités, d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.

## **XI. CONFIDENTIALITE**

Le Chef du Bureau de l'Amont des Hydrocarbures s'engage à ne divulguer aucune information portée à sa connaissance, directement ou indirectement, par les autorités, les ministères, les entreprises et leurs conseils, ou toute autre partie prenante, de même que toutes les copies ou analyses effectuée par ses soins, ou par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, les Informations). Il utilisera les Informations exclusivement dans le cadre de sa mission. Les obligations de confidentialité ne seront pas applicables aux informations du domaine public.

Cette clause de confidentialité s'applique également en cas de suspension / rupture de contrat. Cette obligation de confidentialité s'applique cinq (05) ans après la cessation des effets du contrat.